

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 8 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le huit du mois de septembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Michel RIO, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT, Michel PHILIPPE, Aurélien LE BARON, Luc HEBERT, Franck LAMBLARDY, Mmes Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE

Absents : MM. Christophe MARON, Michel DUPAS

Pouvoirs : M. Michel DUPAS a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, M. Christophe MARON a donné pouvoir à Frédéric DESDION

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BAILLY-PURNU

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 13

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 02.09.2014

Les comptes rendus des réunions des 7 et 21 juillet 2014 sont approuvés à l'unanimité

URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir :

- lieu-dit les Forêts (parcelle cadastrée ZC n°216 en partie) pour environ 50ca,

Le bien étant situé en zone N, il n'y a pas lieu de préempter.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Affaires scolaires :

- Rentrée scolaire 2014/2015 : 121 élèves sont inscrits cette année à l'école de Fontaine sous Jouy. 4 enfants ont été scolarisés à l'école de Jouy sur Eure par manque de place à Fontaine sous Jouy.

- Rythmes scolaires : la rentrée scolaire s'est bien passée avec la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires. Les 3 coordinateurs, Michel RIO, Laurence HUZE et Isabelle BAILLY-PURNU étaient présents cette semaine et seront disponibles tout au long de l'année scolaire pour coordonner l'ensemble du travail des intervenants TAP avec les enseignants et les parents. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se sont mis en place avec succès. 6 intervenants diplômés (Bafa ou équivalent) effectuent leurs activités les mardis et vendredis à l'école de Fontaine sous Jouy, les autres TAP s'effectuant les lundis et jeudis à l'école de Jouy sur Eure ; la municipalité de Fontaine sous Jouy maintient 2 agents communaux et 1 enseignante pour compléter le personnel TAP. 110 enfants se sont inscrits aux TAP sur 121 au total à l'école. 10 à 12 enfants/intervenant TAP avec un maximum de 11 intervenants dans l'éventualité d'intervenants manquants. Un cahier de liaison TAP - Parents et TAP - Ecole est mis en place avec la rédaction d'un règlement intérieur pour ces activités.

Les activités proposées sont diversifiées : chants/danse, travaux manuels, jeux de construction

pour les plus petits, relaxation, jeux de société.

Une étude sera menée prochainement pour éventuellement faire participer le Club du Rosey dans un cadre intergénérationnel.

- ALSH (accueil de loisirs du mercredi) : le mercredi dès 11h30, fin des cours à l'école de Fontaine sous Jouy, les enfants peuvent se rendre à Jouy sur Eure pour y déjeuner et être accueillis au centre de loisirs l'après-midi. La mairie de Fontaine sous Jouy a mis en place un bus et un accompagnement tous les mercredis midi. Les parents reprennent leurs enfants en fin d'après-midi.

26 enfants sont actuellement inscrits, la CAPE doit reprendre la compétence au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Un bilan en fin d'année 2014 sera effectué concernant cet accueil à Jouy sur Eure.

Personnel communal

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de réorganiser 2 postes sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de changer la durée du poste d'adjoint technique territorial chargé de l'entretien des bâtiments communaux et l'augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique, selon les modalités décrites ci-dessous :

- 1) Changement d'horaire du poste d'Adjoint technique territorial chargé de l'entretien des bâtiments communaux

Durée hebdomadaire du poste jusqu'au 31 août 2014 : 33h00

Durée hebdomadaire du poste à compter du 1^{er} septembre 2014 : 32h00

- 2) Augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique territorial affecté à l'école de Fontaine sous Jouy

Durée hebdomadaire de service jusqu'au 31 août 2014 : 12h00

Durée hebdomadaire de service à compter du 01/09/2014 : 24h00

Adopté

TRAVAUX-VOIRIE-CHEMINS :

- Ecole : des travaux de réparation ont été effectués cet été, tous les travaux demandés par le personnel enseignant ont été réalisés. La connexion Internet a été rétablie mais ne fonctionne pas encore dans toutes les salles de classes. La société 1m20 a consolidé certains jeux.

- Restaurant scolaire : pour répondre aux normes d'hygiène, du carrelage a été installé au sol dans l'arrière-cuisine du restaurant scolaire où sont entreposées les denrées alimentaires.

- Voirie : des plaques d'avaloirs sur le trottoir, rue du rosey ont été installées, celles existantes étaient vétustes. Les avaloirs, caniveaux feront l'objet d'un nettoyage et d'un curage cet automne.

Le Conseil général de l'Eure a effectué des travaux d'enrobé cet été sur la rue du Rosey-RD 63 en centre-bourg jusqu'au panneau de fin d'entrée de village en direction de Chambray. Suite à ces travaux, un devis pour refaire la signalisation horizontale est en cours.

- Parapets- ponts dans la « Ville de Paris » : la réfection des parapets sera effectuée à l'automne 2014.

- Station d'épuration à l'école : la station d'épuration située à l'école subira des travaux de rénovation et l'échelle existante, vétuste, sera remplacée.

- Aire de loisirs : la réception du gazon se fera ces jours prochains. Une inauguration interviendra en fin d'année compte tenu des agendas du Préfet et du Président du Conseil général de l'Eure.

- Point vert : les bennes se sont rapidement remplies fin août. Une analyse par la Commission travaux d'un affichage réglementaire est à prévoir. Le grillage entourant la bulle à verre a été plié.

- Élagage : plusieurs branches repérées sur différents endroits de la commune nécessitent un élagage important notamment vis-à-vis des lignes électriques. La commission travaux analysera les besoins en élagage et enverra pour les propriétaires une mise en demeure de se mettre en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur.

- Inondation le 4 juillet : suite aux fortes inondations du 4 juillet dernier, une coulée de boues a dévalé la rue des petits bois engendrant des dégâts importants dans une des nouvelles constructions de cette rue. Une demande de classement en catastrophe naturelle a été adressée à la Préfecture de l'Eure, pour valoir de droit auprès de l'assurance des habitants sinistrés ; une réponse sous environ 2 mois. Le problème se situerait au niveau du bassin versant, en amont du village, côté Saint-Vigor dans la forêt, une réunion avec les services du Conseil général et la commune de Saint-Vigor se tiendra le 9 septembre prochain à ce sujet.

- SIEGE- Travaux d'extension rue des frêches réseau électrique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur *le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications*.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **1000 €**
- en section de fonctionnement : **400 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

- Remboursement consommation eau: environ 87m3 d'eau ont été consommés pour les besoins de l'arrosage du gazon sur l'aire de loisirs cet été. Le coût de cette consommation d'eau prélevée à un habitant de la commune lui sera remboursé dès qu'il recevra sa facture correspondante (environ 1,50€/M3).

COMPTES RENDUS DES SYNDICATS ET DE LA CAPE

- SIRE : Réunion du bureau du SIRE 2 : suite à un appel d'offres, un groupement d'entreprises « conjoint et solidaire » a été choisi pour être en charge de l'entretien de la rivière d'Eure (seconde section) suite au PPRE. Le SIRE 2 possède un bordereau pouvant être utilisé, contenant tous les prix détaillés de chaque intervention. La prochaine Assemblée Générale du SIRE 2 aura lieu le mardi 21 octobre.

- SITS : Les horaires de car semblent fluctuants, les délégués verront ce problème pour avoir les horaires officiels.

- CAPE : La CAPE prendra la compétence des aménagements du numérique , le conseil municipal doit accepter cette prise de compétence. La CAPE adhèrera au syndicat mixte Eure puis pourra faire démarrer les travaux.

Accepté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Population : La fiche individuelle 2014 de la population communale recense 794 habitants et 57 résidences secondaires/ La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est de 851 habitants. 401 logements ont été recensés dans le village et 156 habitants dont l'âge se situe entre 3 et 16 ans.

- Micro-coupures : Mi-juillet, recrudescence des micro-coupures EDF. L'information a été transmise à ERDF et il sera demandé un point précis. Ces micro-coupures peuvent être liées aux branches qui touchent presque les fils électriques et qui entraînent des arcs électriques.

- Vandalisme : Epidémie de poteaux de signalisation arrachés, de vol de fleurs, les poteaux supportant les barrières du chemin Rial ont été arrachés : la mairie fera une information sur les différents supports de communication et n'exclue pas de déposer une main courante.

- Animation propreté : une trentaine de personnes étaient présentes, l'animation du SETOM a été appréciée. A cette occasion, il a été découvert que de nombreux mégots étaient jetés par terre dans notre village, en particulier aux abords de l'école. La commission travaux étudiera l'opportunité de mettre un « cendrier » sur le parvis.

- Exposition 11 Novembre : Une exposition sera organisée pour commémorer le centenaire de la 1ère guerre mondiale. Il est prévu qu'elle soit en place pendant le week-end du 11 novembre et quelques jours sur le temps scolaire afin que les enfants de l'école puissent s'y rendre avec les professeurs.

FONTAINE ANIMATION

- L'association gymnastique au niveau régional n'a pas maintenu ses subventions. De ce fait, le professeur de gymnastique a vu son contrat non renouvelé. Deux nouveaux professeurs ont été recrutés et proposeront deux créneaux.

- Il n'y a, à ce jour, pas d'intervenant pour le tennis de table section jeunes.

- Les activités reprendront dans le courant du mois de septembre.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 13 Octobre 2014 à 19h00